

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance extraordinaire du conseil tenue ce **28 mai 2018 à 19 h 00** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Me Serge Bizier
Madame Martine Lampron
Monsieur Laurier Chagnon

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juare, directeur général et Me Olivier Milot, greffier, sont également présents.

18-05-224

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

18-05-225

Achat de clôtures pour le parc canin

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur des loisirs à acheter 970 pieds de clôture modèle 48 pouces avec poteaux terminaux, poteaux intermédiaires, lattes en PVC et barrières à Les Clôtures Victo Inc., le tout pour la somme de 14 450 \$, plus les taxes applicables.

Que cette dépense soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

ADOPTÉE

18-05-226

Demande de location de scène mobile

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de prêter la scène mobile à la municipalité de Lyster pour une période allant du 15 au 18 juin inclusivement en échange du prêt par la municipalité de Lyster à la Ville de Princeville d'un camion réfrigéré pour une période de trois jours comprenant les festivités de la Fête nationale.

QUE le transport, le montage et le démontage de ladite scène soit fourni par la Ville de Princeville.

QUE la couverture d'assurance soit fournie par la Ville de Lyster pendant toute la durée du prêt.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

18-05-227

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19 h 05.

ADOPTÉE

Me Olivier Milot, greffier

Gilles Fortier, maire